



École FACE School

3449, rue University  
Montréal (Québec) H3A 2A8  
Téléphone : 514 350-8899  
Télécopieur : 514 350-2612  
<http://face.csdm.qc.ca>

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
TENUE À L'ÉCOLE FACE LE  
MERCREDI 10 JUIN 2015**

---

Étaient présents:

Directrice: Ginette Plante

Enseignants: Marie-Ève Arseneau  
Catherine Grégoire  
Julie St-Pierre

Parents: Myriam Bouroche  
Eamon Egan  
Josée Gagnier, présidente du CÉ  
Debbie Mankovitz  
Sylvie Morel

Représentante de l'OPP : Geneviève Dodin

Représentante du service de garde : Lise Leblanc

Responsable de la vie étudiante : Jacques Archambault

---

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Le point 3 ou période réservée au public est annulé car il n'y a pas de public. Le point 7 ou rapport des élèves est annulé car les représentants des élèves sont absents (ils ont un examen le lendemain). Le point 8.2 ou rapport de la Fondation est annulé car la représentante de la Fondation S. Bassani est absente. Au point du Varia, l'adoption du budget pro-forma, les bourses aux élèves et l'Orchestre de l'Île seront les sujets abordés.

Proposé par J. St-Pierre. Appuyé par L. Leblanc. Adopté.

**2. Adoption du compte rendu du conseil d'établissement du 13 mai 2015.**

Au point 8, Transfert du fond 9 au fond 4, il aurait fallu lire : La présidente du CÉ, J. Gagnier, signe avec G. Plante, la directrice, la motion suivante : Le CÉ autorise la direction de l'école FACE à effectuer les transferts de fonds du fonds 9 au fonds 4 à des fins d'équilibre budgétaire pour l'année

scolaire 2014-2015. G. Plante rappelle que le fonds 9 est le fonds dans laquelle transitent les frais annuels d'inscription. Le fonds 4 est un fonds d'opération.

Au point 11.2, Code vestimentaire, la première phrase est ainsi corrigée : Suite au courriel de la direction envoyé récemment concernant le code vestimentaire à respecter, certains reproches quant aux sous-entendus sexistes du courriel sont apportés par les parents et les élèves.

Proposé par J. Gagnier. Appuyé par L. Leblanc. Adopté.

### **3. Retour sur la rencontre avec les représentants CSDM concernant le transport scolaire.**

G. Plante rappelle que la nouvelle politique de transport supprime de fait le transport en autobus scolaire à trois écoles à vocation particulière et à libre choix du parent : Atelier, Fernand Séguin et FACE. Seule, l'École Le Plateau conservera en partie son transport car elle privilégie, dans sa politique d'admission, l'admission d'élèves de quartier défavorisés. Notons ici que FACE bénéficiait d'une dérogation à la politique d'admission et de transport de la CSDM depuis 1998; cette dérogation est abolie par la coupure.

À l'école FACE, le service de transport scolaire concerne 350 enfants au primaire. Toutefois, le matin, il semble utilisé par seulement la moitié des enfants ; les autobus sont à moitié vides selon G. Dodin qui a récemment distribué le sondage de l'OPP aux enfants sortant de l'autobus. Le sondage de l'OPP conclut en fait qu'environ 50 élèves quitteraient éventuellement l'école suite à la coupure de transport scolaire.

G. Plante indique que les places de courtoisie, réservées aux élèves de 4<sup>e</sup> année dont le frère ou la sœur plus jeune prend l'autobus, deviendront sans doute payantes pour la dernière année de transport, soit 2015-2016. L. Leblanc ajoute que le service de garde Milton-Parc est à la recherche d'un service de transport alternatif pour transporter les 70 élèves de FACE qui se rendent à ce service de garde tous les après-midis.

G. Plante souligne qu'il est plus que souhaitable de relancer le système de covoiturage et indique que les moyens pour changer la donne, quant à la nouvelle politique de transport, sont nuls.

### **4. Calendrier 2015-2016.**

Bien que le calendrier présenté indique essentiellement les activités administratives et non artistiques (ce que présente l'agenda des élèves), il est relevé par les professeurs présents que la date du Talent/Fashion Show ou Parade de mode n'est pas encore fixée mais sera probablement le 6 novembre. Les enseignants de FACE vont faire un maximum de 32 heures par semaine en 2015-2016, comme moyen de pression contre les coupures de la CSDM; diriger le Fashion Show demande de nombreuses heures supplémentaires. J. Archambault a tout de même déjà rencontré les élèves de 10<sup>e</sup> année pour connaître les thèmes qu'ils aimeraient avoir dans leur spectacle.

G. Plante note que l'horaire du vendredi et du lundi a été réparti de manière à équilibrer le nombre de journées sur l'année (en tenant compte des journées pédagogiques ou de congé qui tombent sur les lundis et vendredis). Elle indique également qu'il n'y a pas de journée pédagogique après la rencontre parents-enseignants du 25 février mais qu'elle tombe juste avant la semaine de relâche.

Proposé par M. Bouroche. Appuyé par J. Archambault. Adopté.

### **5. Règles de régie interne du CÉ.**

M. Bouroche, qui s'est portée volontaire pour rédiger les règles de régie interne du CÉ de FACE à la réunion d'avril, présente la première ébauche du document. Elle indique qu'elle s'est basée sur un gabarit fourni par G. Plante et qu'elle a aussi utilisé plusieurs documents glanés sur le web quant aux

meilleures pratiques des CÉ au Québec. Elle le transmettra dès demain par voie électronique aux membres du CÉ pour obtenir leurs commentaires.

G. Dodin, présidente et représentante de l'OPP, est élue unanimement comme membre du CÉ, comme remplaçante de G. Farley qui a démissionné en mars. Il lui reste un mandat d'un an; G. Farley ayant été élue en septembre 2014.

S. Morel, M. Bouroche, D. Mankovitz terminent leurs mandats en septembre. Il reste un an au mandat de J. Gagnier. Du côté EMSB, il reste un an au mandat de S. Bassani. E. Egan termine aussi son mandat de deux ans.

## **6. Rapports.**

### **6.1 Service de garde**

L. Leblanc présente la liste des journées pédagogiques pour 2015-2016. Le prix maximum pour certaines journées est passé de 30\$ à 32\$ en raison de l'augmentation de 1\$ par jour pour le service de garde (7\$ à 8\$) et de l'augmentation de 1\$ pour le transport (7\$ à 8\$).

Adopté par M. Bouroche. Appuyé par J. Gagnier.

### **6.2 Comité parents CSDM**

D. Mankovitz indique qu'elle n'a pu assister à la dernière réunion régulière du comité de parents CSDM mais qu'elle transmettra l'information à M. Bouroche pour le procès-verbal. Cette réunion a fait le point sur la structure, l'organigramme, la mission et la teneur des rencontres pour le Comité de parents de la CSDM (2 AG et 8 rencontres), les Comités régionaux (est, Nord, Ouest, Sud) et les Comités exécutifs. Ont également été discuté le sous-financement de l'éducation en général et la mobilisation des parents pour soutenir l'école publique.

### **6.3 Comité parents EMSB**

E. Egan indique que le directeur de la Commission EMSB a démissionné. Suite à la baisse de la clientèle dans les écoles EMSB, le Comité de parents EMSB souhaite diffuser un sondage auprès des parents pour en découvrir les raisons. G. Plante indique que J.F. Boudreault a assisté aujourd'hui à une rencontre des directeurs et gestionnaires EMSB et qu'il a appris que de nombreux CÉ EMSB ont refusé de diffuser le sondage. G. Plante indique le travail supplémentaire que cela exige de l'école pour diffuser un sondage, même sous forme électronique car il faut l'envoyer groupe par groupe. Il est décidé que seuls les parents membres du CÉ pourront approuver la diffusion du sondage et qu'E. Egan l'envoie aux parents membres pour obtenir leur autorisation écrite.

### **6.4 OPP**

G. Dodin indique:

- Pour la collecte de fonds durant les concerts et autres représentations artistiques, l'OPP s'est récemment entendu avec la Fondation pour passer le chapeau en alternance avec cette dernière.
- Pour le code vestimentaire à FACE, un grand travail de réflexion a été mené par l'OPP. En voici le contenu.

Constat de départ : Quelle que soit l'école, et même pour les écoles qui ont choisi l'uniforme, les règles vestimentaires suscitent de nombreuses réactions : depuis la critique quant au sexisme supposé de toute règle qui devrait, par voie de conséquence, pousser à l'abrogation de toute réglementation, jusqu'à celle de l'exigence de la décence, mot lui-même fortement chargé de jugements de valeur différents selon notre culture d'origine, notre âge, notre sexe, notre religion ou toute autre croyance, et en passant par

toute la palette intermédiaire des avis qui « aimeraient limiter » pour toutes sortes de raisons, mais « conçoivent la charge symbolique » de toute limitation.

L'école FACE est une école d'arts et encourage la créativité de ses élèves, à tous les niveaux et de façon égale entre tous. L'habillement est le fruit d'un choix individuel, mais aussi d'héritages multiples – culturels, religieux, intellectuels, identitaires, etc. – et en tant que tel, il doit être respecté par chacun. L'uniforme n'est pas une option à FACE.

Il existe par ailleurs un consensus grandissant à travers le Canada sur le fait que les règles vestimentaires visent surtout les filles, enseignant par conséquent aux garçons qu'ils ne sont pas entièrement responsables de leurs actes, et aux filles que leur corps et leurs choix vestimentaires sont critiquables.

Néanmoins, FACE est une école, un milieu de vie et de travail avec ses exigences : ponctualité, politesse et respect des autres et du matériel mis à notre disposition, et tenue vestimentaire sobre / décente / convenable / normale / neutre / mesurée / réfléchie / adéquate / appropriée car la tenue de chacun joue dans la relation enseignants-élèves.

FACE ayant par ailleurs la particularité de rassembler sous le même toit des enfants avec plus de 15 ans de différence d'âge, ce qui implique des problématiques différentes selon le type de classe d'âge auquel on s'adresse, la réflexion de l'OPP a abouti à l'idée de baser ses recommandations vestimentaires selon le primaire et le secondaire.

### **Pour le primaire, l'OPP présente le texte suivant :**

Au primaire, pour venir à l'école, je m'habille proprement et de façon adaptée aux saisons et aux activités :

- Mes vêtements ne portent pas de message sexiste, raciste, homophobe, vulgaire ou violent.
- Mes pantalons, jupes, bermudas, T-shirts, chemises, chandails, etc. couvrent mes sous-vêtements et ne sont pas transparents.
- Je porte des souliers en tout temps, ils sont confortables et sécuritaires pour que je ne me blesse pas lors des nombreux déplacements dans l'école : je ne suis jamais en chaussettes ou nu-pieds, pas de gougounes ni talons hauts.
- Je retire ma casquette ou mon couvre-chef dès que je rentre en classe (exclus si portés pour motifs religieux).
- Durant la saison hivernale, les vêtements de neige sont obligatoires (pantalon, anorak, mitaines, foulard, tuque, bottes de neige).
- Durant la saison estivale, compte-tenu de la chaleur, je réfléchis au caractère approprié des habits que je veux mettre: je vais à l'école, pas à la piscine ou à la plage.
- En toute saison, mes vêtements sont appropriés aux activités prévues :
  - sport : T-shirt de sport FACE, pantalon de coton ouaté, espadrilles;
  - concert : polo FACE, pantalon sombre, souliers noirs.

### **Pour le secondaire, l'OPP présente le texte suivant :**

Et si on se faisait confiance ?

Nous sommes tous convaincus que chez nous, "l'Esprit FACE" est une grande force. Nous en sommes fiers, car il défend à la fois ton identité et le respect entre tous. C'est pourquoi nous pensons qu'avec toi, nous sommes capables d'abandonner au Secondaire les règles précises du code vestimentaire du Primaire, pour mettre justement sur ce thème un peu de notre "Esprit FACE".

Au Primaire, un Code Vestimentaire existe. C'est grâce à lui que tu as appris ce qu'est une tenue "décente" en classe et que tu as vu par toi-même que ça aide tout le monde à bien vivre et étudier ensemble. Par exemple, tu sais que les sous-vêtements apparents, oui, ça peut gêner et mettre mal à l'aise. Alors maintenant, en Secondaire, on pense que tu es prêt(e) pour savoir bien choisir ta tenue vestimentaire selon ta personnalité et tes goûts, car à FACE nous chérissons la liberté de chacun d'être original(e) ou... juste normal(e). **Profite de cette liberté et protège-la** en réfléchissant à ses limites.

En classe, quand on travaille ensemble, profs et élèves, c'est bien d'avancer avec le même but, celui de ta réussite. Protégeons cette relation pour qu'elle marche bien : en étant respectueux dans ton comportement, ton hygiène et la tenue que tu portes, tu renforces nos chances, tes chances, pour que ça fonctionne.

Et si un jour...

Comme on peut tous parfois commettre un petit écart, il y aura toujours à l'accueil des vêtements (ni poches, ni ridicules) qui pourront t'être prêtés pour que nous puissions continuer à progresser avec toi.

**G. Plante propose que le Comité des enseignants et celui des étudiants se penchent sur ce texte à la rentrée afin d'aboutir à un consensus. Il faudra également revoir l'usage des appareils électroniques. Une fois que le consensus obtenu, les enseignants doivent l'adopter puis le présenter au CÉ pour adoption finale. Le code de vie, au début de l'agenda, sera ensuite modifié en conséquence.**

## 6.5 Enseignants

Les enseignants rappellent la période des examens au secondaire.

## 7. Varia.

### 7.1 Budget pro-forma.

G. Plante présente le budget pro-forma. Il s'agit uniquement du budget CSDM. Elle souligne la coupure de 90 000\$ entre 2014-2015 et 2015-2016.

Les membres du CÉ votent de ne pas adopter le budget tel que présenté.

### 7.2 Bourses aux élèves.

G. Plante souhaite que la balance du budget alloué pour les dépenses du CÉ, soit 150\$, soit distribuée en bourses. Il est décidé d'allouer 2 bourses de 25\$ à des élèves du primaire pour leur engagement dans la communauté et deux bourses de 50\$ pour Albert Christian Ghitescu et Marine Johnson, les représentants des élèves sur le CÉ pour souligner leur engagement communautaire.

### 7.3 Orchestre de l'Ile.

G. Plante indique que l'Orchestre de l'Ile se cherche des locaux pour répéter et une affiliation à une école pour éventuellement y faire du recrutement. En échange, l'orchestre pourrait accompagner les chorales des élèves ce que l'orchestre de l'école ne peut pas faire parce que ce sont les mêmes élèves qui jouent et chantent. Les enseignants présents remarquent que cet orchestre serait alors en concurrence avec l'orchestre de FACE et les harmonies. Ils recommandent qu'il n'y ait pas de recrutement auprès des élèves, que le nom de FACE ne soit pas associé à cet ensemble qui n'est aucunement en lien avec la mission pédagogique de l'école et qu'il n'y ait pas utilisation des instruments de l'école (percussions ou autres) sans approbation. G. Plante souligne qu'aucun contrat n'est encore signé et que tous les détails et conditions doivent être négociés avec les personnes concernées (département de musique) si consensus est obtenu.

## 8. Levée de l'assemblée à 21 h 30.

La prochaine réunion du CÉ se tiendra après l'assemblée générale qui a lieu le 10 septembre 2015.

M. Bouroche, secrétaire d'assemblée  
12-06-2015